

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 26 juin 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 20 juin 2024 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 31**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Dominique MARIE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

**Étaient absents excusés :** Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Alain QUEHE, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Lydie OLIVE, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## **DELIBERATION 20240626-17 : ENV\_ MOBILITE CANDIDATURE DE PBI A L'APPEL A PROJETS AVELO 3 PORTE PAR L'ADEME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ;

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom ;

### **Contexte**

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 a permis à chaque intercommunalité de se saisir de la compétence « mobilité », et de devenir alors AOM locale (Autorité Organisatrice de Mobilité), afin de lui permettre d'organiser, sur son territoire, les services de mobilité qu'elle souhaite et qui sont le plus adaptés à son contexte local, en particulier en matière de mobilités actives, partagées et solidaires. C'est dans ce contexte que Pré-Bocage Intercom a pris la compétence « mobilité » par délibération du 17 février 2021.

### **Plan De Mobilité Simplifié (PDMS)**

La collectivité s'est engagée en septembre 2023 dans la réalisation du Plan De Mobilité Simplifié (PDMS).

En cours de finalisation, cette étude a permis de :

- mettre en avant plusieurs enjeux du territoire :
  - o Enjeu 1 : Proposition de solutions de mobilité adaptées en fonction de la diversité territoriale et sociales de PBI ;
  - o Enjeu 2 : Développement des services et aménagements favorisant une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail/études ;
  - o Enjeu 3 : Utilisation différente de la voiture, en cohérence avec les impératifs du territoire ;
  - o Enjeu 4 : Développement des aménagements et services pour les modes doux à la fois dans un objectif utilitaire et de loisirs ;
  - o Enjeu 5 : Accessibilité aux équipements et lieux d'empis par des services et aménagements alternatifs à la voiture individuelle ;
  - o Enjeu 6 : Amélioration des solutions de transport en commun au sein de PBI et en complémentarité avec les bus Nomad'.

puis de définir les orientations stratégiques déclinées en 4 axes principaux :

- o Axe A : les transports en commun
- o Axe B : le développement des modes actifs
- o Axe C : le covoiturage et autopartage
- o Axe D : la voiture individuelle

L'Axe B a fait l'objet d'une attention particulière de la collectivité au cours de la fin de l'étude (déclinaison opérationnelle des actions) et l'opportunité de se saisir du développement des mobilités actives par le biais de l'Appel à Projets AVELO 3 de l'ADEME est apparue intéressante.

Développer les mobilités actives : quelles actions ?

Cet axe stratégique regroupe des actions suivantes (certaines ayant déjà fait l'objet de fiches actions du PCAET) :

#### Appel à Projets AVELO 3 de l'ADEME

L'ADEME a lancé le 18 avril dernier son dernier **Appel à Projets AVELO 3 (2nd relevé)**.

Cet Appel à Projets est financé en partie par le dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et sur fonds propres de l'ADEME.

L'objectif est d'aider les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables.

Quatre axes d'interventions :

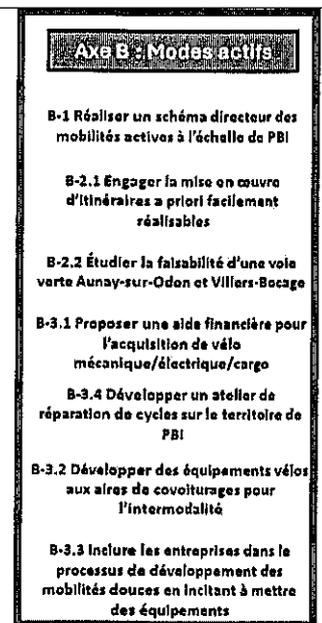
- Axe 1 : Soutenir la construction d'une **politique cyclable** via le financement d'études (schémas directeurs cyclables ; études mobilités actives et plan d'actions pour favoriser l'accès à vélo ; maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle d'aménagement ; maîtrise d'œuvre opérationnelle d'aménagements sur des itinéraires (ou tronçons) complexes ; évaluation de la politique cyclable et/ou de certains aménagements cyclables ...)
- Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de **services vélo** sur le territoire (location ou prêt de vélos ; ateliers de réparation ; arceaux simples de stationnement ; maison du vélo ; services innovants (prêts locations vélos spéciaux, adaptés PMR, mise en place de signalétique ...))
- Axe 3 : Soutenir l'**animation et la promotion** des politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire (campagnes de communication grand public ; organisation d'évènements (fête du vélo, challenge de la mobilité, journée sans voiture ...)) ; ateliers de concertation (habitants, entreprises, acteurs économiques, associations ...)
- Axe 4 : Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre et animer la politique cyclable du territoire recrutement d'un(e) **chargé(e) de mission** vélo / mobilités actives

#### Financement des axes 1, 2 et 3 (CEE)

Le taux maximal d'aide pour les opérations relevant des axes 1, 2 et 3 est de 50 %.

Le plafond de dépenses éligibles est fixé à 100 000 € par axe.

Maximum d'aides pour les axes 1,2 et 3 après application du taux d'aide



	Sur le territoire métropolitain
Axe 1	50 000 €
Axe 2	50 000 €
Axe 3	50 000 €
Montant maximum de l'aide ADEME pour les axes 1, 2 et 3	150 000 €

#### Financement de l'axe 4

Forfait dont le montant maximum est de 29 000 €/an/agent ETP mobilisé pour mettre en œuvre le programme d'actions (durée max. : 30 mois).

Le temps partiel est éligible mais le temps de travail financé par l'AàP devra être dédié à 100 % à la mise en œuvre des projets de cyclables.

Formation assurée par l'ADEME.

Dans le cadre de cette candidature, Pré-Bocage Intercom envisage de répondre aux 4 axes développés précédemment afin de disposer d'une politique cyclable globale

#### Calendrier prévisionnel :

- Date de clôture : 18 juillet 2024 – 17h
- Instruction : été 2024
- Annonce des lauréats : sept./ octobre 2024
- Fin des projets (= 30 mois) : 30 juin 2027

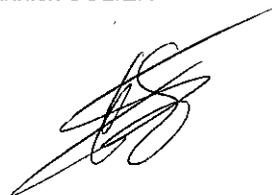
**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer la candidature de Pré-Bocage Intercom à l'Appel à Projets AVELO 3 proposé par l'ADEME avant le 18 juillet 2024 reflétant ainsi l'engagement de la collectivité sur cette thématique
- **DE DIRE QUE** cette candidature portera sur l'intégralité des 4 axes proposés par l'appel à projets afin d'avoir une approche globale de la mobilité cyclable sur le territoire
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY

